



Sécurité du travail - Édition 2014

Fiches synthétiques des risques principaux liés à l'activité agricole

6 Fruits et légumes - Fiche 06.02 Les phases de culture en serre



Fiche 06.02 Les phases de culture en serre

LES RISQUES:

- L'intoxication* (due à l'inhalation et au contact avec des produits dangereux à cause de l'utilisation des produits phytosanitaires, dans des conditions normales aussi)
- Les coups de chaleur et les symptômes de faiblesse* (dus au climat défavorable: chaud et taux humidité élevé)
- Les coupures et les piqûres causées par des équipements tranchants* (dus à l'utilisation des ciseaux, des couteaux, des sécateurs, etc)
- Les dommages et les lésions au cou et au dos (causés par le déplacement manuel des chargements pour les transporter ou les soutenir, y comprises les actions de soulever, de pousser, de poser, de déplacer et de tirer un chargement)
- Les douleurs aux articulations* (dus aux des positions de travail inconfortables et aux mouvements répétés)

Il faut se rappeler:

Les différentes opérations culturelles conduites en serre rendent nécessaire une analyse spécifique et approfondie par l'Employeur. Il faut faire extrême attention aux conditions de température, au taux d'humidité, à la ventilation et aux systèmes pour améliorer les positions de travail des ouvriers, qui sont souvent inconfortables.

INDICATIONS PRATIQUES OPÉRATIONNELLES:

Si l'étendue de la serre, les magasins y compris, dépasse les 400 m² de surface exposée au public et si le système d'échauffement dépasse les 100.000 kcal/h, il faut obtenir un certificat de Préventions des Incendies par les Sapeurs-Pompiers.

Il faut utiliser les équipements mécaniques pour déplacer les chargements lourds (systèmes à roues, chariots élévateurs, transpallettes).

À l'intérieur les espaces doivent être suffisants pour permettre aux ouvriers de déplacer correctement les plantes dans leur pot, les équipements et les autres matériaux nécessaires à la cultivation en serre.

Les zones de passage doivent être plaines, sans trous ou mamelons et créées de façon à éliminer tout risque de glissement causé par la présence d'eau sur le sol.

Les palettes doivent être intactes, supporter les poids des cultures et ne pas avoir des arêtes vives et des éclats.

Les parties dangereuses de tous équipements, en particulier les ventilateurs d'admission/d'extraction d'air, les aérothermes et les éventuels organes de transmission d'autres équipements doivent être adéquatement protégés et impossible à atteindre par le travailleur.

Les parcours des travailleurs et les zones destinées au passage des véhicules ne doivent pas être entravés par des installations, des équipements ou d'autres matériaux.

Les sorties de secours doivent s'ouvrir à l'extérieur et avoir une barre antipanique (où il y a beaucoup de personnes et un important risque d'incendie).



Un Certificat d'Installation Anti-incendie



En hiver, pendant la durée du travail, il faut intégrer la faible luminosité naturelle avec l'éclairage artificiel.



Il faut faire beaucoup d'attention quand les ouvriers travaillent à plus de 2 m du sol (par exemple pendant l'étende et le ramassage des toiles d'ombrage, la substitution des verres ou du film plastique de couverture). Si on travaille à l'intérieure de la serre il faut utiliser des échafaudages mobiles et des échelles adéquates, alors que si on travaille à l'extérieur on peut utiliser aussi des équipements appropriés avec des corbeilles.



S'il faut travailler sur des structures en fer et verre ou similaires (par exemple pendant l'entretien), il faut contrôler d'avance la structure (de la partie d'un technicien spécialisé) pour éviter le risque de chute de hauteur du travailleur dû au défoncement de la structure elle-même.

S'il faut travailler sur des structures multichapelles pour substituer le film plastique en polyéthylène qui les revêtet ou pendant la pose des toiles d'ombrage, il faut utiliser des structures projetées et construites avec des dispositifs fixés pour permettre l'ancrage avec des ceintures de sécurité sans obliger le travailleur à marcher sur le système de récupération d'eau qui se trouve à plus de 2 m du sol.



Le lieu de la centrale thermique doit être à usage exclusif, l'entrée doit être interdite au personnel non autorisé et au public et doit avoir une serrure ou un cadenas. La défense doit être signalée avec une signalisation adéquate.

L'éventuel équipement de chauffage de petite puissance dans les serres, doit être protégé contre les chocs accidentels de la part des véhicules et doit être inaccessibles au personnel non autorisé.

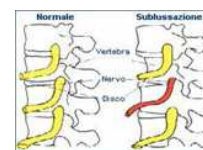


Une serre avec un système de chauffage

Il faut avoir des adéquates ouvertures de ventilation et, tout autour de la chaudière, on doit avoir un espace adéquat pour travailler aisément pendant l'entretien ordinaire et extraordinaire.

Il faut essayer de faire alterner les opérations à conduire pour éviter de répéter toujours le même geste, dans la mesure du possible.

Il faut faire attention aux autres facteurs de risque: la force qu'on utilise sur les outils, les positions à garder, le temps de travail continu, mais aussi les autres facteurs secondaires (l'utilisation des outils vibrants, des gants inaptes ou l'usage de la main comme un instrument tapant) et en réduire les effets.



Les vertèbres se désalignent à cause des traumas avec des mouvements répétitifs

Il faut garder sous contrôle le microclimat de la serre en faisant des relèvements instrumentales de certaines paramètres du climat (la température, l'humidité et la vitesse de l'air) qui déterminent les signes du bien-être.

Il faut privilégier les travaux à faire sur le côté le moins exposé au soleil.

Il faut utiliser toujours les É.P.I. adéquats et les contrôler périodiquement afin qu'ils ne perdent pas l'efficacité de protection et ne soient pas détériorés (gants anti-coupure et vêtements amples sans parties flottantes).



Un instrument de mesure multifonctions: la pression, l'humidité, la vitesse et la portée de l'eau

La Trousse de Secours doit contenir tous le matériaux prévus et être toujours complète de dispositifs médicaux non périmés (fiche 1.07 «Les mesures d'urgence»)

ULTÉRIEURES INDICATIONS ET RECOMMANDATIONS

- La hauteur minimale de la gouttière doit être égal à 2 m.
- Il faut avoir des portes de sorties en numéro suffisante (en général: une porte chaque 15 m; deux portes à côté de la centrale thermique, si elle est interne; en ce qui concerne les serres en fer et verre: une porte chaque 1.000 m² de surface couverte).
- La surface constituée de portes de sorties doit être au moins 10% de la surface du terrain cultivé à l'intérieur.
- Les portes doivent être à enroulement rapide.
- Il doit y avoir un système de ventilation forcée (ventilation artificielle).



Des gants anti-coupure



La trousse de secours

- Les ouvertures de ventilation doivent être placées au moins à 70 cm du sol.
- Si présent, le système de refroidissement doit être entretenu régulièrement.
- Les temps de travail dans la serre doivent être alternés avec des mansions à mener ailleurs.
- Si possible, il faut déplacer manuellement les chargements sur des systèmes stables à roues.
- Les outils doivent être placés en ordre dans un lieu externe approprié.
- Si la couverture n'est pas ignifuge, il faut y avoir un numéro suffisant d'extincteurs (à peu près 1 pour chaque entrée à l'extrémité de la serre et 1 au centre).
- La préparation des mélanges de produits phytosanitaires doit avoir lieu à l'extérieur rigoureusement.
- Les temps de distribution des produits phytosanitaires doivent être limités à moins d'une heure.
- Les traitements doivent être organisés de manière à garantir le respect des délais de rentrée.
- Les pompes pour la distribution des produits phytosanitaires (à pression sur les galets, à dos, etc) doivent être nettoyées régulièrement et entretenues après chaque utilisation.
- Des systèmes de protection contre tout coup de la tête doivent être adoptés s'il y a des seuils ou des obstacles à une hauteur réduite.
- Il faut prévoir des systèmes qui empêchent les interférences à l'intérieur parmi les structures de la serre et la correcte utilisation du tracteur (par exemple: des signalisations de limitations du parcours; des éléments de signalisation placés à une hauteur préétablie sur le tracteur, près de l'obstacle, etc).
- L'installation électrique doit avoir un degré de protection adéquat (au moins IP55).
- Les lumières et les câbles placés à une hauteur <2,5 m doivent être protégés contre les heurtes.
- Toutes les structures métalliques doivent être connectées au système de mise à la terre (qui sera conforme aux lois).
- Les électrodes de terre doivent être placées à une distance <25 m l'un de l'autre et adéquatement connectés parmi eux-mêmes.
- Si le système de chauffage a une puissance >30.000 kcal/h, il doit être essayé ISPEL; s'il dépasse les 100.000 kcal/h il faut demander le Certificat de Prévention des Incendies (C.P.I.).
- Les générateurs de chaleur doivent avoir des dispositifs homologués de sécurité et de contrôle.
- Les générateurs d'air chaud à échange direct doivent être placés aux murs REI 30 de classe 0.
- Les brûleurs doivent avoir des dispositifs de sécurité totale (interruption de l'alimentation du combustible en cas d'extinction des flammes ou si les températures arrivent à un niveau dangereux).
- Dans les locaux il faut y avoir des signalisations adéquates pour avertir du danger (défense d'utilisation de flammes nues, indication du dépôt des produits inflammables).
- Si le générateur est installé à l'intérieur de la serre, il faut y avoir 60cm entre le générateur et les murs et 100 cm entre le générateur et le plafond, en alternative on peut interposer une protection REI 120.
- Les dépôts de combustible sous forme de gaz doivent être placés à ciel ouvert.
- Les réservoirs de combustible liquide doivent être ancrés fermement.
- Le revêtement des réservoirs doit être contrôlé afin de garantir son imperméabilité.
- Si les réservoirs enterrés sont placés à l'intérieur de la serre, ils doivent être au moins à 20 cm de profondeur sous le sol s'il n'y a pas une circulation de véhicules; ils seront à 70 cm de profondeur s'il y a une circulation de véhicules.